Maître REVERT-CHERQUI indiquera accompagner, depuis de très nombreuses années, les administrateurs de biens et syndics de copropriété, qui constituent le cœur de sa clientèle.
Aussi, Maître REVERT-CHERQUI est donc familiarisé par expérience, aux diverses problématiques de droit immobilier auxquelles sont confrontés ces professionnels, et également à des types de contentieux récurrents, et qui relèvent de la gérance locative, ou de l'immeuble dans son entier pour le syndic.
En particulier, Maître REVERT-CHERQUI intervient régulièrement, sur deux grands types de contentieux :
- dans le cadre de la gérance locative : le contentieux des loyers et charges impayés, que ce soit en matière de bail d'habitation, ou de bail commercial (acquisition de clause résolutoire - résiliation judiciaire - expulsion)
- dans le cadre de l'activité de syndic : le contentieux des charges impayées, en copropriété (mises en demeure - actions en recouvrement - exécution forcée des décisions)
En outre, et pour ce qui concerne l'activité de syndic de copropriété, le Cabinet de Maître REVERT-CHERQUI a développé une compétence particulière, pour la gestion du problème très fréquent en cas de passation de mandat, <b>de la transmission des archives de l'immeuble par le syndic sortant</b> , au syndic qui lui succède, et dans les actions judiciaires en application de l'Art. 18-2 de la loi du 10 juillet 1965.

